

**DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE CONTRATS
PORTANT SUR LES PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET
ENTRETIEN DE LOCAUX MUNICIPAUX ET PRESTATIONS
DE VITRERIE – AS23035**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 en date du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'un appel d'offres pour les contrats relatifs aux prestations de nettoyage et d'entretien de locaux municipaux et aux prestations de vitrerie et que ces contrats ont été publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur la Plateforme de dématérialisation Achatpublic et sur le site internet de la Ville,

Décision n° 2023 – 456

Vu les propositions financières reçues des sociétés suivantes : EUROPE SERVICES PROPLETE (59175), NEEDD NORD (62123), SUD SERVICE SAS (34170), ATALIAN (75017), PRO IMPEC (59130), ARC-EN-CIEL GRAND-OUEST (44980), MBS PROPLETE (59240), DERICHEBOURG PROPLETE (59290), NSI 1 (59860),

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, en séance du 18 décembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature des contrats relatifs aux prestations de nettoyage et d'entretien de locaux municipaux et aux prestations de vitrerie avec les sociétés suivantes :

- **Lot n°1 – Nettoyage et entretien de l'Hôtel de Ville et de la Médiathèque**, à la société EUROPE SERVICES PROPLETE, 1 rue Martin Luther King – 91170 VIRY-CHATILLON ;
- **Lot n°2 – Nettoyage et entretien de l'École de peinture / Centre médico-scolaire, du Conservatoire et du Relais petite enfance**, à la société EUROPE SERVICES PROPLETE, 1 rue Martin Luther King – 91170 VIRY-CHATILLON ;

- **Lot n°3 – Nettoyage et entretien du Centre technique municipal**, à la société EUROPE SERVICES PROPLETE, 1 rue Martin Luther King – 91170 VIRY-CHATILLON ;
- **Lot n°4 – Nettoyage et entretien du bâtiment Van Pelt et d'autres bâtiments**, à la société EUROPE SERVICES PROPLETE, 1 rue Martin Luther King – 91170 VIRY-CHATILLON ;
- **Lot n°5 – Nettoyage et entretien des groupes scolaires Lapierre, Pasteur, Bracke-Desrousseaux, Jules Verne et de la salle plurivalente Claudette Grosse**, à la société EUROPE SERVICES PROPLETE, 1 rue Martin Luther King – 91170 VIRY-CHATILLON ;
- **Lot n°6 – Vitrierie des bâtiments communaux**, à la société PRO IMPEC, 1 rue Simon Volland – PA de la Cessoie – BP 70133 – 59832 LAMBERSART Cedex.

ARTICLE 2 : Les contrats sont passés pour les montants suivants :

- **Lot n°1 – Nettoyage et entretien de l'Hôtel de Ville et de la Médiathèque** : montant total annuel de 198 742,03 euros H.T. ;
- **Lot n°2 – Nettoyage et entretien de l'Ecole de peinture / Centre médico-scolaire, du Conservatoire et du Relais petite enfance** : montant total annuel de 44 775,86 euros H.T. ;
- **Lot n°3 – Nettoyage et entretien du Centre technique municipal** : montant total annuel de 52 629,44 euros H.T. ;
- **Lot n°4 – Nettoyage et entretien du bâtiment Van Pelt et d'autres bâtiments** : montant total annuel de 36 795,83 euros H.T. pour les prestations courantes du bâtiment Van Pelt (volet A), et montant maximum annuel de 30 000 € HT pour les prestations ponctuelles dans les autres bâtiments ;
- **Lot n°5 – Nettoyage et entretien des groupes scolaires Lapierre, Pasteur, Bracke-Desrousseaux, Jules Verne et de la salle plurivalente Claudette Grosse** : montant total annuel de 201 763,59 euros H.T. pour les prestations courantes (volet A), et montant maximum annuel de 60 000 € HT pour les prestations ponctuelles (volet B) ;
- **Lot n°6 – Vitrierie des bâtiments communaux** : montant total annuel de 65 215,80 euros HT.

ARTICLE 3 : La durée des contrats est la suivante :

Lots 1, 2, 3, 4 et 6

Le marché prendra effet à compter de la date de notification.

Les prestations démarreront à compter du 1er janvier 2024 et se termineront au 31 décembre 2024.

Ensuite, le marché sera reconductible 3 fois, pour une période de 1 an, soit :

Du 01-01-2025 au 31-12-2025

Du 01-01-2026 au 31-12-2026

Du 01-01-2027 au 31-12-2027

Lot 5

Le marché prendra effet à compter de la date de notification.

La prestation de nettoyage, proprement dite, s'exécutera à compter du 1er septembre 2024 et se terminera au 31 août 2025.

Ensuite, le marché sera reconductible 3 fois, pour une période de 1 an, soit :

Du 01-09-2025 au 31-08-2026

Du 01-09-2026 au 31-08-2027

Du 01-09-2027 au 31-08-2028

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024 et pour les exercices suivants.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la Vie de la Cité, de l'Accès aux Services Publics et des Ressources Internes de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 29 décembre 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Pierre MAZURE